

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/01/2018

Dossier complet le :

13/02/2018

N° d'enregistrement :

2018.006021

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un itinéraire de liaison douce reliant les communes de Soorts-Hossegor, Seignosse, Tosse, Saubion, Saint-Vincent-de-Tyrosse (Landes - 40).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de commune Marenne Adour Côte-Sud (MACS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FROUSTEY Pierre, Président de la communauté de communes MACS

RCS / SIRET

2 4 4 | 0 0 0 | 8 6 5 | 0 0 0 | 9 1 |

Forme juridique

EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6c Construction de pistes cyclables et voies vertes de plus de 10 km.	Non concerné : 6,7 km
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	1,1 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans la réalisation d'un itinéraire de liaison douce reliant les communes de Soorts-Hossegor, Seignosse, Tosse, Saubion, Saint-Vincent-de-Tyrosse.

L'intégralité de l'itinéraire est présenté en annexe 2. Il reprend essentiellement l'existant, des bords de routes et les chemins ruraux et les anciennes voies ferrées qui sont actuellement dégagées.

Le principe de l'aménagement comprend 3 profils (cf. annexe 5) :

- rénovation de surface (voie routière existante) sans création de surface complémentaire ("espace partagé")
- création en site propre parallèle à la voirie ("voie verte");
- création en site propre sur sentiers existants ou anciennes voies ferrées ("voie verte").

De nombreuses portions sont d'ores-et-déjà existantes et les portions à créer, 6,7km en profil "voies vertes", sont localisées dans l'annexe 2.

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est de favoriser le déplacement loisirs et utilitaires pour tous les usages doux (vélo, roller, PMR ...) en créant un usage croissant dans un environnement de qualité : infrastructure confortable, équipée latéralement de points d'arrêt (aires de repos) et de points de repérage. De plus, la chaussée intégrera des résines colorées et une signalétique adaptée lors de croisements de routes afin d'assurer l'alerte et la sécurité des usagers.

Cet itinéraire s'inscrit dans un Schéma directeur global, pensé à une échelle intercommunale et tourné vers les territoires voisins. L'objectif est ainsi de relier par des cheminements doux sécurisés les 23 centre bourgs du territoire, ainsi que les pôles structurants (gares TER, équipements sportifs, éducatifs, sites naturels, etc.).



4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La bande de roulement, en enrobé fermé traditionnel non drainant (granulométrie 0,6), fera au maximum 3 m de large. L'enrobé a été choisi comme revêtement pour plusieurs raisons : nécessité d'une surface roulante pour tous les usages doux (roller, vélo, PMR, ...) ; nécessité d'un uni de surface fin et stabilisé pour les rollers et les PMR notamment (question de sécurité) ; pérennisation de l'ouvrage ; possibilité de passage d'un véhicule léger pour l'entretien et la sécurité de l'infrastructure (nettoyage du mobilier, patrouillage, vidage des poubelles, ...) ; accessibilité pour les secours.

Des petites aires de repos seront implantées dans les délaissés d'emprise et comprendront du mobilier en plastique recyclé imitation bois (matériau choisi pour des questions de pérennité, d'entretien et d'intégration visuelle et déjà utilisé sur d'autres itinéraires cyclables du territoire) : bancs, poubelles, arceaux vélos, et tables de pique nique pour les aires de niveau 2 et 3. La description des 3 niveaux d'aires est détaillée dans l'annexe présentant le schéma directeur.

Des panneaux d'interprétation seront également positionnés sur l'itinéraire visant à faire découvrir aux usagers les spécificités des sites traversés.

Le chantier respectera des règles de base telles que :

- gérer sans nuisance les eaux usées et les déchets
- gérer le stationnement et assurer la sécurité de circulation sur la voirie publique
- prévenir l'émission de poussières et de fumées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, outre l'utilisation par les usagers (rollers, vélos, PMR, ...), la liaison douce sera parcourue par un véhicule léger pour l'entretien (nettoyage du mobilier, patrouillage, vidage des poubelles, ...).

En cas de besoin, des véhicules de secours pourront également y accéder.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier Loi sur l'Eau
Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bande de roulement : largeur maximum	3 m
Bande roulement : longueur	9,8 km
dont site propre (voie verte)	6,74 km
dont espace partagé	3,04 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 1 ° 24 ' 06 " 74 Lat. 43 ° 39 ' 29 " 75

Point d'arrivée :

Long. 1 ° 18 ' 23 " 20 Lat. 43 ° 39 ' 28 " 45

Communes traversées :

Soorts-Hossegor
Seignosse
Tosse,
Saubion
Saint-Vincent-de-Tyrosse

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

Le projet fait partie du Schéma Directeur Cyclable de la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud, présenté en annexe.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II "Zones humides d'arrière dune du Marensin" est située à moins de 100 mètres du projet. La ZNIEFF de type I "L'étang noir et la zone périphérique" est située à moins de 1 km au nord du projet. Source : DREAL Aquitaine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source DREAL Aquitaine
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à moins de 100 mètres de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang noir. Source DREAL Aquitaine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune AVAP ou ZPPAUP. Source : DRAC (Pigma)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source SIE Adour Garonne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Soorts-Hossegor est couverte par un PPRL (risques littoraux) de submersion au niveau du secteur Bourret Boudigau (28/12/2010). Le projet n'est néanmoins pas concerné par ce risque. Source Préfecture des Landes. DDTM des Landes
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source BASOL et BASIAS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source SIE Adour Garonne
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source PLU des communes de Tosse, Angresse, Saubion et Saint-Vincent de Tyrosse.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de site classé. Localisé dans le périmètre du site inscrit "Etangs landais Sud" Source DREAL Aquitaine
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est néanmoins localisé à moins de 100 mètres du site Natura 2000 "Zones humides d'arrière dune du Marensin" Source : DREAL Aquitaine
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Localisé sur 100m en bordure du périmètre de protection du monument historique Eglise Saint Sever sur la commune de Tosse. Pas de covisibilité existante. Source : DRAC (Pigma)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet concerne essentiellement des routes, chemins existants ou ancienne voie ferrée. Certains de ces sentiers se sont revégétalisés ou reboisés. Les habitats naturels et les espèces présentes restent néanmoins communs. Les secteurs revégétalisés sont très peu représentés, et concernent deux types de milieux : des boisements (défrichement) de type chênaie / pinède (CCB : 41.5 et 42.813), des prairies entretenues (CCB : 38). A noter également une forte fréquentation de ces chemins et routes existants, qui limite de fait la présence d'habitat naturel et d'espèce d'intérêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le secteur du site Natura 2000, la piste cyclable est existante et est située en bord de voirie. Aucun impact direct sur le site Natura 2000 n'est à redouter tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation. Concernant les impacts indirects liés à la gestion des eaux, les ouvrages de collectes des eaux de voirie existent et ne seront pas modifiés avec les projets. Ce type d'impact n'est donc pas à redouter tant en phase de travaux qu'en phase d'exploitation.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est majoritairement localisé sur des sentiers, routes ou sur une ancienne voie ferrée. Cette dernière est néanmoins par endroit revégétalisée et le projet traverse également un secteur boisé, ce qui nécessitera le déboisement total de 1,1ha. La localisation des zones à défricher est présentée en annexe 8.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transport de matières dangereuses Source DDTM des Landes - DREAL Aquitaine - Prim.net
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque feux de forêt Source DDTM des Landes - DREAL Aquitaine - Cartorisque - Prim.net
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux : véhicules de chantier pour la réalisation de l'infrastructure En phase d'exploitation : favorisation des déplacements doux (piétons, cyclistes...)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il participe au contraire à favoriser les modes de déplacement doux, et ainsi limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les nuisances sonores qui en découlent Le projet est soumis à des nuisances sonores liées au franchissement de l'A63, faisant l'objet de cartes de bruit (Directive européenne n°2002-49-CE). Source Préfecture des Landes

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il participe au contraire à favoriser les modes de déplacement doux, et ainsi limiter l'utilisation de véhicules motorisés et les pollutions qui en découlent</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales générées par le projet seront gérées au plus près des ouvrages créés, et seront rejetées au besoin après mise en oeuvre de mesures de gestion dans le milieu superficiel.</p> <p>Cette thématique fait l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau qui veillera à limiter l'incidence des eaux pluviales sur les milieux aquatiques superficiels.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les défrichements et élagages induits par le projet seront à l'origine de déchets forestiers qui seront revalorisés à l'échelle locale.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagement), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet concerne l'aménagement d'une liaison douce, projet peu impactant, sur un territoire présentant peu d'enjeux. Les principaux enjeux identifiés sont liés aux eaux pluviales. Ces dernières feront l'objet de mesures de gestion, détaillées dans le Dossier Loi sur l'Eau qui veillera à limiter les incidences du projet sur les milieux aquatiques. Ce dossier Loi sur l'Eau intégrera également une étude d'incidence sur site Natura 2000 conformément à la réglementation.

En raison du peu d'enjeux dégagés lors de la présente étude, il apparaît qu'une étude d'impact n'apporterait pas d'éléments supplémentaires susceptibles d'orienter différemment la réflexion menée par les concepteurs.

Ainsi, au regard de ces éléments, il ne semble pas que le projet nécessite une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 5 : Principes d'aménagement (cf. 4.1 Nature du projet)

Annexe 6 : Schéma Directeur Cyclable (cf. 4.8)

Annexe 7 : étude du milieu naturel

Annexe 8 : Localisation des zones à défricher

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Vincent de Tyrosse

le

22/01/2018

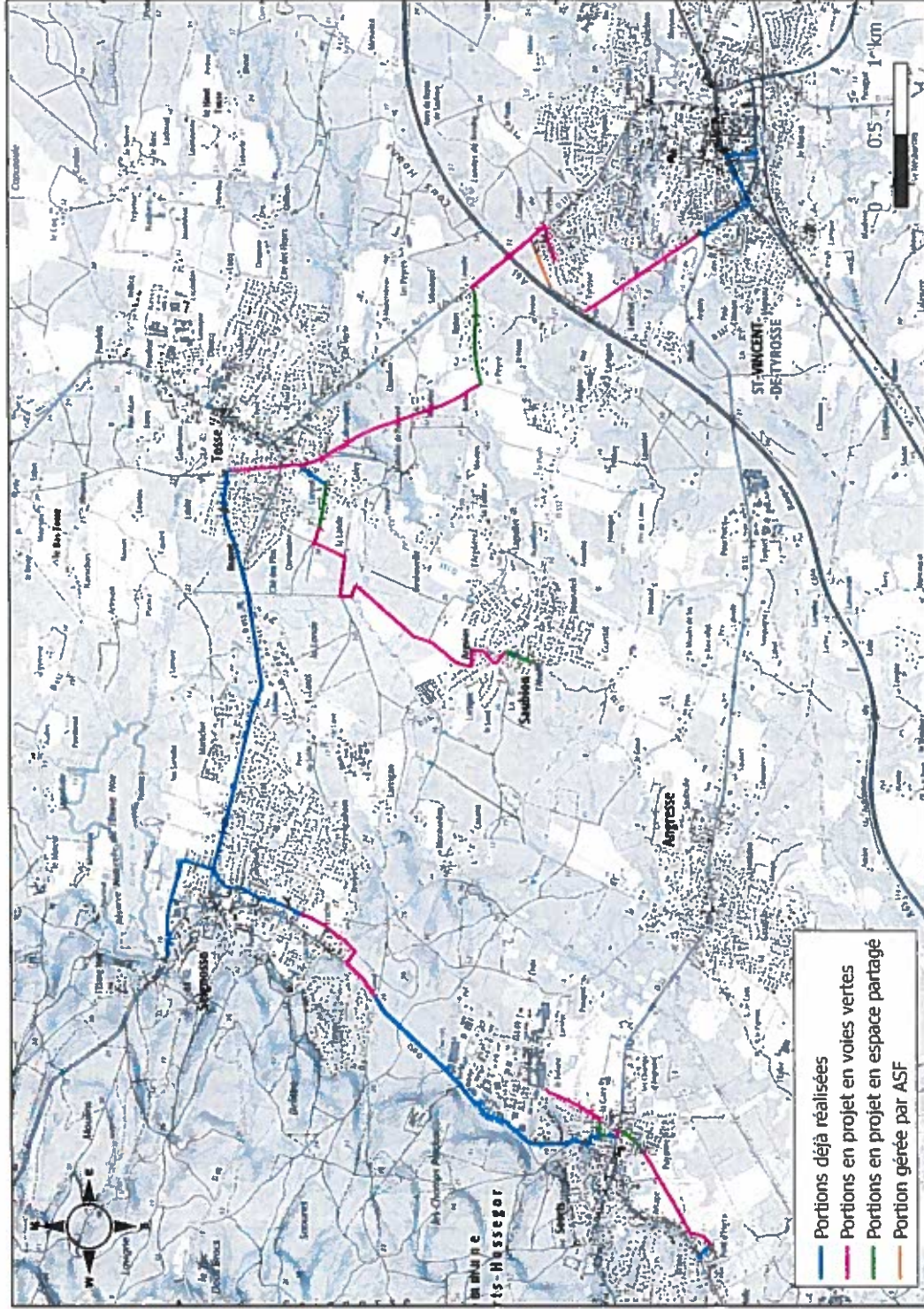
Signature

*Le Président
Pierre Fromley*



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 2 Localisation du projet



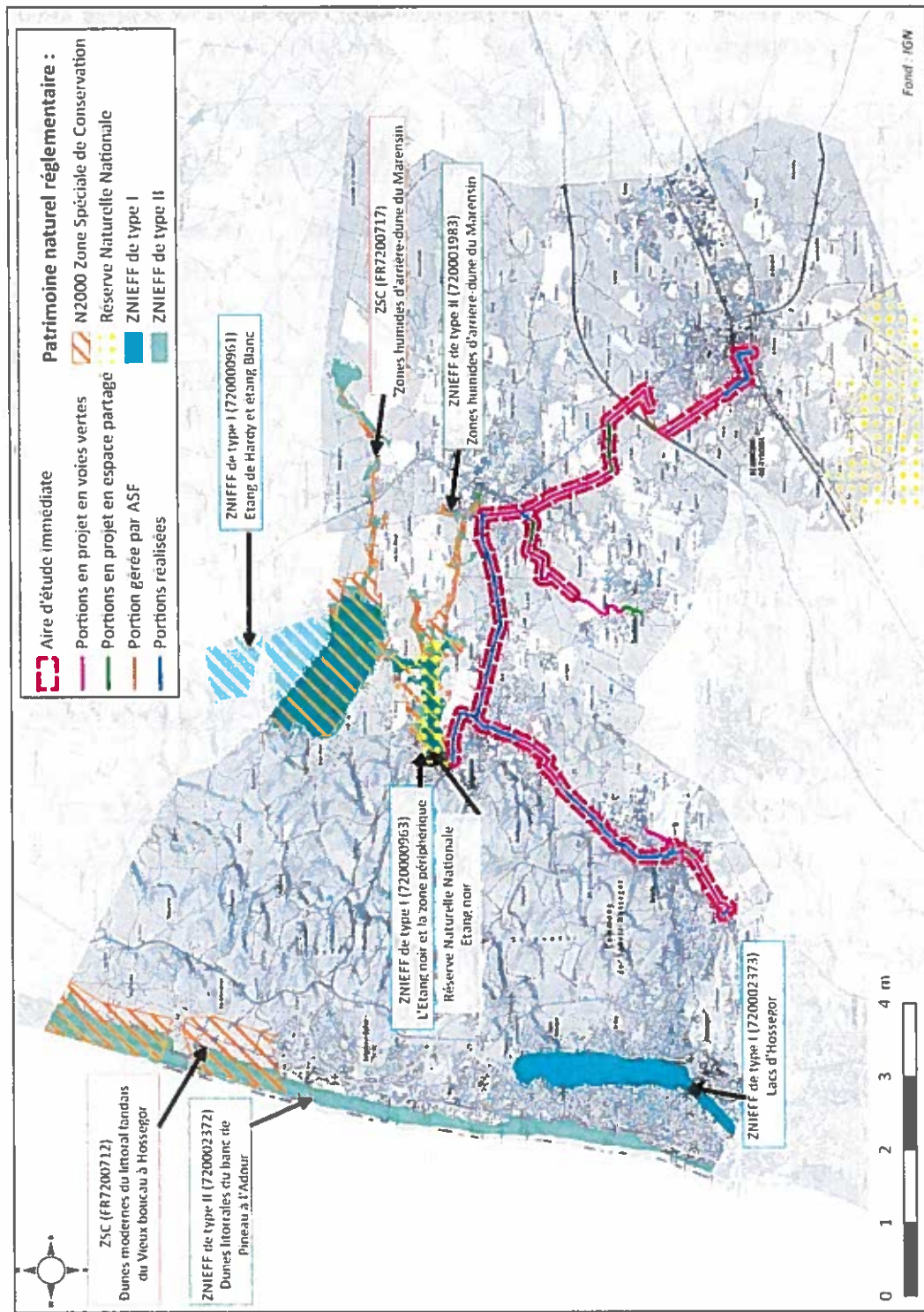
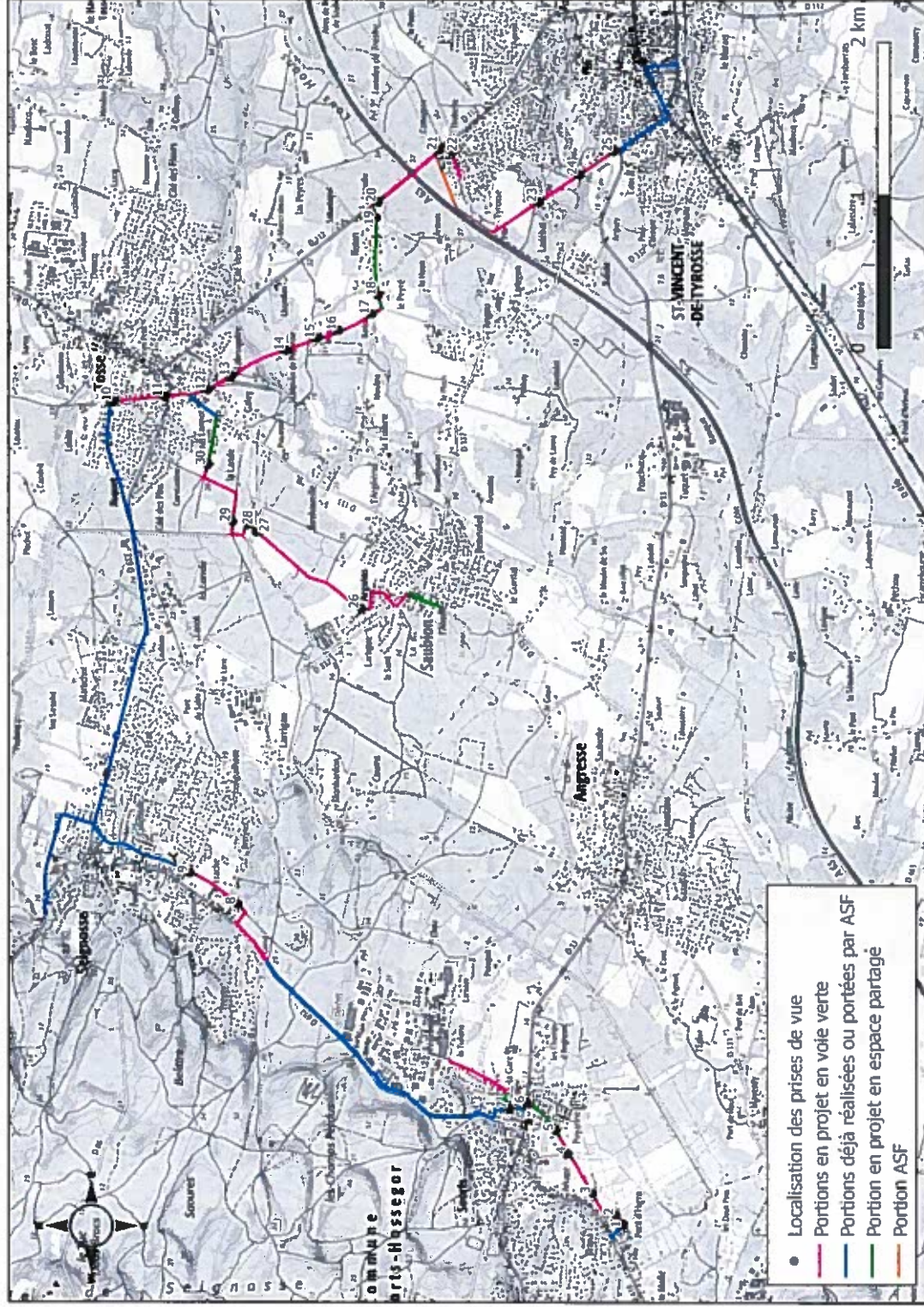


Figure 2 : Localisation du patrimoine naturel réglementaire sur les communes du projet

Annexe 3 – Photographies du site du projet - Localisation des clichés





1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



30